

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 87 (1973)

Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

† JÉQUIER Hugues, † HENRIOD Jaques et DE PURY Monique : *La famille Pury*. Publication de la Caisse de famille Pury, Neuchâtel 1972. Ouvrage hors commerce pouvant être obtenu auprès du président de la Caisse de famille, Jolimont sur 3235 Erlach, au prix de Fr. 90.—.

Cette famille, au nom cité pour la première fois en 1370, est une des plus anciennes de la ville de Neuchâtel. Elle a joué un rôle important dans la ville et l'Etat de Neuchâtel, s'est distinguée dans la magistrature du pays et au service étranger. Des lettres de noblesse ont été concédées à divers de ses membres en 1651, 1709 et 1788. Le titre de baron accordé en 1785 au philanthrope David (1709-1786) fut transféré à sa mort à la branche aînée de la famille.

A une notice bien documentée et illustrée sur la destinée de la race, fait suite la généalogie exhaustive en vingt et un tableaux des branches aînées, cadettes et éteintes. Des rameaux se sont implantés en Angleterre et en Australie.

L'héraldiste appréciera particulièrement la partie de l'ouvrage consacrée aux armoiries de la famille. Propriétaires de la fin du XV^e siècle à 1700 de l'hôtellerie portant l'enseigne du singe (rappel probable du nom d'Henriette Singe, de Colombier, mère du premier hôte), les Pury choisirent ce quadrupame très admiré à l'époque comme meuble de leur écu. Du début du XVII^e siècle au milieu du siècle suivant, le singe personnifie les armes du détenteur par l'attribut qu'il tient ou qui l'accompagne; épée (militaire), plume (notaire), cor (maître des postes), écot (maître des jeux), aiguière ou seringue (chirurgien), balance (homme de loi), couperet (cordonnier-sellier) évoquent une activité masculine; rose, miroir, plumes ou étoile caractérisent la jeune fille ou la femme. En 1694, le singe tient à la main un écu au chevron accompagné de deux coquilles et d'une molette d'éperon. Cet écu supplantera dorénavant l'ancien. Le diplôme de noblesse prussienne de 1709 augmente l'écu *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux coquilles en chef et d'une molette à 8 rais en pointe, toutes trois d'argent, d'un chef d'argent à l'aigle issante de sable becquée d'or et languée de gueules*, rappel partiel des armes de Prusse. De nombreux dessins illustrent l'évolution des blasons au singe ou

au chevron. Les documents héraldiques les plus remarquables sont toutefois constitués par les photographies de treize coffres ou coffrets de mariage aux armes des Pury et de leurs alliés, datant du XVII^e siècle.

L'ouvrage comporte, enfin, la reproduction de soixante-dix portraits Pury et d'une dizaine d'édifices ou domaines ayant appartenu à la famille durant au moins trois générations ou lui appartenant encore.

Olivier Clottu.

G. ALDO DI RICALDONE : *Annali del Monferrato (951-1708)*. La Cartostampa, Torino 1972.

Cette publication monumentale en deux volumes, totalisant 1417 pages 21 × 30 cm, illustrée de plus de 150 figures dont 67 hors-texte, fait honneur à la maison qui l'a éditée avec autant de soins que d'élégance. L'auteur présente dans cet ouvrage le fruit d'un travail considérable de dépouillement de nombreuses archives, dont surtout celles de Casale, Alexandrie et Turin, de bibliothèques et périodiques grâce auquel il a pu retracer les destins de son pays, l'ancien duché de Monferrat.

La Marche de Ligurie occidentale, puis de Monferrat, inféodée vers 951 par le roi Béranger au comte Aleram, est à l'origine de ce petit Etat et de la première dynastie des marquis de Monferrat. Leurs héritiers, les Paléologue, prennent leur succession en 1305. Charles-Quint confirme en 1536 la possession du Monferrat à Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, époux de la dernière des Paléologue. Accusé de trahison pour avoir donné asile aux troupes françaises en son duché de Mantoue, Ferdinand-Charles de Gonzague est déposé par la Cour impériale. L'empereur Joseph I^{er} accorde en 1708 l'investiture du Monferrat à Victor-Amédée II de Savoie, mettant ainsi fin à l'indépendance de ce duché.

Plus de trois cents pages du chapitre VIII des Annales sont consacrées à un armorial du duché de Monferrat. Ce travail inédit sera particulièrement apprécié par les héraldistes qui trouveront là le blasonnement ou la représentation d'armoiries (figures originales tirées d'un armorial du XVI^e siècle) de 856 feudataires, membres de la noblesse du Monferrat et évêques des diocèses de Casale et

d'Acqui Terme, les deux capitales du duché. De nombreuses photographies de blasons d'anciens souverains ou de familles notables sont encore données en hors texte. Outre son texte fouillé et précis, l'énumération des sources, la bibliographie, d'abondantes notes,

trente-huit tableaux généalogiques, font des Annales du Monferrat une œuvre solide et bien documentée à laquelle l'historien devra dorénavant se référer pour étudier le passé de cette ancienne terre souveraine du Piémont, patrie de Christophe Colomb. *Olivier Clottu.*

Internationale Chronik — Chronique internationale

Commission française pour l'étude de l'héraldique

Il est apparu que l'héraldique scientifique, en dépit de l'intérêt qu'elle peut présenter tant pour des archéologues que pour des historiens des mentalités par exemple, n'a pas, en France, la place qu'elle mérite.

C'est pourquoi M. Jean Glénisson, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes, a demandé, en octobre 1972, à une quinzaine de personnalités françaises portant un intérêt commun à l'héraldique et ayant la charge d'activités faisant appel à cette discipline, de se réunir de façon tout à fait informelle pour tenter de mettre au point une nouvelle orientation de l'héraldique scientifique en France, de dresser l'inventaire des moyens disponibles en la matière, d'élaborer une politique concertée, d'envisager enfin pour ce faire le recours aux techniques les plus modernes. Une première réunion s'est donc tenue le 14 novembre 1972 au siège de l'Institut de recherche et d'histoire des textes qui est l'un des organes du Centre national de la recherche scientifique. Cet Institut a été choisi parce qu'il comporte, depuis vingt-cinq ans, une section héraldique. La raison d'être de cette section a été jusqu'à maintenant de permettre avant tout l'identification des armoiries des premiers possesseurs de manuscrits. C'est dans ce but qu'elle a constitué, depuis son origine, plusieurs fichiers qui se sont révélés fort utiles pour les identifications d'armoiries figurées sur les manuscrits de l'époque médiévale.

Le groupe de travail qui s'est constitué au cours de cette réunion comprend des conservateurs des archives et des bibliothèques de France, des informaticiens, des membres de l'Institut de recherche et d'histoire des textes, des conservateurs de musées, ainsi que le vice-président et le secrétaire général du Centre pour l'étude de la sigillographie et de l'héraldique médiévales.

Dans leurs exposés, les participants ont fait part de leurs recommandations en mettant l'accent sur tel ou tel aspect du problème. Des lignes de faite se sont rapidement dégagées et plusieurs décisions ont été prises :

1. Information et coordination

Un questionnaire doit être rédigé et adressé aux principaux centres et aux conservateurs dont les dépôts renferment des fonds héraldiques. Cela permettra de mieux connaître les coordonnées, les moyens et les projets des groupements déjà constitués tant en France qu'à l'étranger et d'établir ainsi une fructueuse coopération.

2. Définition des méthodes et plan de travail

2.1.1. Photographie

Parallèlement aux dépouillements classiques déjà entrepris, les campagnes photographiques de la section héraldique seront considérablement intensifiées. Le principe de l'utilisation des fiches-fenêtres avec reproduction photographique en couleurs, blason par blason, est adopté.

2.1.2. Informatique

Plusieurs options sont actuellement possibles : soit un système utilisant les cartes perforées (au besoin conjuguées avec les fiches-fenêtres précitées), soit l'enregistrement sur ordinateur d'informations plus nombreuses renvoyant à un fichier à part, éventuellement lui-même connecté au central.

Un sous-groupe a donc été constitué qui reçoit pour tâche d'étudier, en prévision de l'installation d'un terminal d'ordinateur à l'Institut, les diverses options ainsi que les mérites comparés des méthodes de codage proposées (méthode Dubuc, méthode Stothers...).

Les conclusions qui seront adoptées entraîneront le choix d'un système qu'on souhaite voir le plus largement utilisé et qui sera, au moins, commun tant à l'Institut de recherche et d'histoire des textes qu'à l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France.

2.2. Plan de travail

En ce qui concerne les travaux que la commission voudrait voir entreprendre par la section héraldique de l'Institut, une liste des